

Monsieur Gérard Brun
Directeur du personnel
Le Dauphiné Libéré

Courrier recommandé à main

Veurey, le 1^{er} décembre 2004

Monsieur,

Dans votre courrier du 26 novembre 2004, vous nous demandez des explications concernant nos demandes pour définir un cadre de discussion lorsque nous abordons des négociations concernant plusieurs entreprises distinctes.

Nous sommes surpris de votre demande, nous avons échangé verbalement et par écrit à des nombreuses reprises sur le sujet. Néanmoins et dans le but d'améliorer la compréhension entre nous, je vous précise encore les fondements juridiques de notre demande.

Premièrement le principe de base posé par l'article L 132-18 du Code du Travail est que l'entreprise est le lieu naturel de la négociation. Les autres niveaux de la négociation, donc le groupe, étant l'exception.

Nous ne contestons nullement la possibilité de recourir aux accords dits de groupe. Nous affirmons uniquement que selon l'article L132-19-1, le cadre de ces discussions doit être clairement précisé.

La Cour de cassation confirme la possibilité de recourir à des accords de groupe, mais rappelle les conditions de tels recours. (*Cass. Soc., 30 avril 2003, n° 01-10.027*)

Ce que nous contestons, ce n'est pas la représentativité des organisations syndicales, mais les conditions approximatives de mise en œuvre d'une négociation de groupe.

Ainsi, pour pouvoir entamer une négociation concernant plusieurs entreprises distinctes, il faut définir au préalable :

- Les motifs et objectifs de la négociation envisagée ;
- Le périmètre de cette négociation ;
- Les conditions relatives à cette négociation.

Dans l'espoir que ces précisions vous seront utiles et que nous rapports gagneront en clarté et, nous l'espérons, en simplicité donc en efficacité, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Copie :

MM. HP Guilbert, Président Le Dauphiné Libéré

P Boutonnet, Inspecteur du Travail

Affichage

PJ. pour information :

Cass. Soc., 30 avril 2003, n° 01-10.027

Eduardo Morgan-Tirado

Secrétaire Général

Filpac-CGT Dauphiné Libéré